

# ÉNERGIE

## ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

La réussite de la transition énergétique à Genève repose sur une action coordonnée de l'État et de son bras industriel, les SIG. Mais elle dépend surtout de la capacité de l'ensemble des acteurs publics et privés à s'approprier les enjeux liés à la consommation et à l'approvisionnement en énergie, et à agir en conséquence. Dans ce cadre les communes ont un rôle important à jouer.

La politique énergétique est responsable des exigences relatives au besoin en énergie des bâtiments, de la consommation et de la production cantonales d'électricité, ainsi que du déploiement des grandes infrastructures énergétiques.

Elle détient donc des leviers essentiels pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre relatives aux:

- émissions directes liées aux consommations d'énergies fossiles des bâtiments, soit actuellement environ 50% des émissions directes du canton;
- émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, qui représentent actuellement environ 10% du bilan carbone du canton. Celles-ci risquent d'augmenter du fait du nombre croissant de pompes à chaleur, du développement de la mobilité électrique et du numérique, etc.



Les objectifs de la politique énergétique ont été coordonnés avec ceux de la stratégie climatique. À l'horizon 2030, la valeur cible est fixée à 2500W par personne, dont 1250W d'énergie fossile. Cet objectif, qui constitue une étape intermédiaire vers la société à 2000W, est compatible avec une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre, à l'intérieur du périmètre de responsabilité de la politique énergétique.

Les mesures nécessaires à l'atteinte de ces objectifs s'organisent autour de trois grands axes:

- **la sobriété** qui permet une réduction absolue des besoins en énergie, grâce notamment à une modification de l'organisation de l'espace, une optimisation de l'usage des surfaces bâties, et une évolution des comportements et des usages;

- **l'efficacité** qui permet d'optimiser l'usage des ressources (utiliser moins de ressources pour satisfaire un besoin donné), grâce notamment à la rénovation des bâtiments, l'optimisation des installations de chauffage, et l'amélioration du rendement des appareils électriques;
- **l'approvisionnement renouvelable** qui permet de substituer les consommations fossiles émettrices de CO<sub>2</sub>. Ceci implique la valorisation accrue des ressources renouvelables et de la récupération au niveau local (solaire thermique et photovoltaïque, rejets thermiques, géothermie, etc.) ainsi que la mise en place des infrastructures de gestion, de stockage, de transport et de distribution de ces énergies sur le territoire.

Ces mesures sont détaillées dans le plan directeur de l'énergie (PDE) du canton.

Les communes sont invitées à les décliner sur leur territoire dans le cadre de leur PDCoM énergie ainsi qu'à travers les concepts énergétiques territoriaux menés au niveau des plans de quartier. Le programme cantonal d'accompagnement *SIG éco21- Collectivités*, complémentaire aux démarches *Cité de l'énergie*, est également à disposition des communes pour les orienter dans leur transition énergétique.

## DÉMARCHES ET OUTILS À DISPOSITION DES COMMUNES: PRINCIPALES RÉFÉRENCES

[Énergie dans les communes](#), Office cantonal de l'énergie, rôle des communes en matière de transition énergétique et principaux outils mis à leur disposition par la politique énergétique

[Plan directeur communal de l'énergie](#), Office cantonal de l'énergie, lignes directrices pour l'élaboration du plan directeur communal de l'énergie

[Fonds énergie des collectivités publiques](#), Office cantonal de l'énergie, les communes peuvent bénéficier du fonds énergie des collectivités publiques pour la mise en œuvre de leurs actions d'optimisation énergétique, dont celles favorables à la réduction des consommations fossiles

[GEnergie](#), plateforme mise en œuvre conjointement par l'OCEN et les SIG, qui regroupe l'ensemble des actions portées par ces deux acteurs, notamment le Programme Bâtiments soutenu par la Confédération.

Fondée sur des principes de mobilisation des acteurs et de co-construction de plans d'actions, GEnergie a vocation à labelliser toutes les initiatives, des plus ambitieuses au plus modestes, afin d'offrir à chacun l'opportunité d'agir à son niveau ou de s'investir dans des projets concrets à l'échelle du canton, de sa commune ou de son quartier

[éco21-Collectivités](#), programme SIG à disposition des communes pour les accompagner dans la réalisation d'un état des lieux, la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur territoire

[Cité de l'énergie](#), programme porté par Suisse Énergie pour les communes, qui fournit un accompagnement aux communes qui souhaitent s'engager dans une démarche labellisée en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement